

Projet de Renforcement de La Justice Fiscale au Cameroun (*Phase III*)



**Atelier de Renforcement des Capacités de la Société Civile Camerounaise
sous le thème « La Gestion Fiscale Responsable et la Lutte contre les Flux
Financiers Illicites dans le contexte de la décentralisation »**

Du 5 au 7 Septembre 2023 à Talotel hôtel de Bafoussam



**Par SIEWE SIEWE Sandrine, BEMEGNIE Olga, NZOUKOUA NJAPA Anne Terrance et
ATSAMA MBALLA Olive**

Contenu

ABREVIATIONS	2
A. Contexte et justification.....	3
1. Contexte	3
2. Justification de la formation.....	3
B. Objectifs de la formation.....	4
1. Objectif Général	4
2. Objectifs Spécifiques	4
C. LA SESSION INTRODUCTIVE.....	5
1. LES ATTENTES DES PARTICIPANTS.....	5
2. LES CRAINTES DES PARTICIPANTS	6
D. LA PHASE TECHNIQUE DE LA FORMATION	7
Séquence 1: Concepts clés en fiscalité	7
SESSION 2 : IMPACTS DE LA DECENTRALISATION SUR LA GESTION FISCALE.....	12
VULGARISATION DU BUDGET CITOYEN 2023.....	14
SESSION 3 : L'EXIGENCE ET L'URGENCE D'UNE FISCALITE EQUITABLE	15
ÉTUDE DE CAS : ANALYSER LA REDUCTION DES INEGALITES DANS UN PAYS SUITE A UNE REFORME FISCALE EQUITABLE.....	17
SESSION 4: STRATEGIES POUR PLAIDER EN FAVEUR DE L'ÉQUITE FISCALE	18
ÉTUDE DE CAS : CAMPAGNE MEDIATIQUE QUI A INFLUENCE L'ADOPTION D'UNE LOI FISCALE EQUITABLE.....	19
SESSION 5: TECHNIQUES DE COMMUNICATION POUR LA MOBILISATION CITOYENNE.....	20
SEQUENCE 6: PLANIFICATION ET ORGANISATION D'ÉVENEMENTS DE SENSIBILISATION	21
SEQUENCE 7: COMPREHENSION DES FLUX FINANCIERS ILLICITES	22
SESSION 8: OUTILS D'ANALYSE POUR DETECTER LES SIGNAUX D'ALERTE	24
SESSION 9 : EVALUATION-SUIVI-POST-FORMATION	24
SUIVI EVALUATION DU 4 ^{EME} DIALOGUE CITOYEN	25
E. LA CEREMONIE DE CLOTURE.....	26

ABREVIATIONS

ACDIC	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
APEE	Association des Parents d'Elèves
BIP	Budget d'Investissement Public
CDI	Code Général des Impôts
CIME	Centre des Impôts de Moyennes Entreprises
CRADEC	Centre Régional Endogène pour le Développement Communautaire
CSPLI	Centre Spécialisé des Professions Libérales
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DGI	Direction Générale des Impôts
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
FFI	Flux Financiers Illicites
LDL	Ligue des Droits et Libertés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plans Communaux de Développement
PGRGFP	Plan Global de Réforme de la Gestion des Finances Publiques
SNAES	Syndicat National Autonome de l'Enseignement Secondaire
TTF	Taxe sur les Transactions Financières
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

A. Contexte et justification

1. Contexte

Le Cameroun est engagé dans un processus de décentralisation visant à transférer des responsabilités et des ressources aux collectivités locales pour promouvoir le développement local. Cependant, ce processus nécessite une gestion fiscale efficace et transparente en vue d'assurer des financements adéquats et durables. Parallèlement, les flux financiers illicites sapent les efforts de développement en privant les collectivités locales et le pays de ressources cruciales.

Le Plan Global de Réforme de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) accompagne le processus dans lequel les organisations de la société civile occupent une place prépondérante.

Par ailleurs le Cameroun a été récemment sujet à des faits majeurs de mal gouvernance financière. On peut citer les scandales financiers en lien avec la gestion des fonds COVID-19, les investissements sportifs de la CAN 2021, l'affaire Glencore sur le commerce des matières premières stratégiques et très dernièrement l'inscription du pays par le GAFI¹ sur la liste grise sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces faits et bien d'autres interpellent pour une gestion fiscale responsable et la lutte contre les flux financiers illicites dans un contexte de décentralisation pour un développement durable.

2. Justification de la formation

Cette formation répond à un besoin critique exprimé lors des précédentes activités dans la région de l'Ouest et particulièrement lors du 4^{ème} Dialogue citoyen en décembre 2022 et dans le contexte camerounais où la société civile joue un rôle essentiel dans la promotion de l'efficacité fiscale et la lutte contre les flux financiers illicites, dans le cadre de la mise en œuvre du PGRGFP d'une part et de la décentralisation d'autre part. Voici les raisons qui justifient cette activité :

- **Renforcement des Capacités** : Les organisations de la société civile ont besoin de compétences techniques et de connaissances pour comprendre les mécanismes fiscaux, les implications de la décentralisation et les stratégies de lutte contre les flux financiers illicites.
- **Transparence et Reddition de Comptes** : Une société civile informée et compétente peut exercer une pression sur les gouvernements locaux (Régions et Communes) et central pour garantir que les ressources fiscales soient collectées et utilisées de manière transparente et responsable.
- **Promotion de l'Équité** : En renforçant la compréhension de l'équité fiscale, la société civile peut influencer les politiques fiscales pour qu'elles favorisent la réduction des inégalités et le développement inclusif.

¹ Le Groupe d'action financière (GAFI) est l'organisme mondial de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

- **Lutte Contre la Corruption** : En comprenant les flux financiers illicites, les organisations de la société civile peuvent contribuer activement à la prévention de la corruption et au blanchiment d'argent.
- **Implication Citoyenne** : En formant les membres de la société civile à la mobilisation citoyenne, ils peuvent participer activement aux débats sur la fiscalité et à s'engager dans le processus démocratique.
- **Partenariats Stratégiques** : Cette formation facilite la création de partenariats stratégiques entre les organisations de la société civile, les experts en fiscalité, les universités et d'autres acteurs clés pour maximiser l'impact des efforts collectifs.
- **Contribuer au Développement Local** : Une meilleure gestion fiscale signifie des ressources stables et adéquates pour les projets de développement local, améliorant ainsi les conditions de vie des citoyens.

En somme, cette formation vise à autonomiser la société civile camerounaise en lui fournissant les compétences, les connaissances et les outils nécessaires pour jouer un rôle actif dans la promotion de l'efficacité fiscale, de l'équité et dans la lutte contre les flux financiers illicites, contribuant ainsi au développement durable et à la transparence économique.

B. Objectifs de la formation

1. Objectif Général

L'objectif général de la formation était de renforcer les capacités des organisations de la société civile camerounaise élargie à d'autres acteurs, afin de promouvoir l'efficacité et l'équité fiscale pour le financement du développement local, ainsi que de surveiller et lutter contre les flux financiers illicites dans le contexte de la décentralisation.

2. Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques étaient alignés sur la justification de la formation. Il s'agissait de:

- **Comprendre les concepts fiscaux et de décentralisation** : Fournir aux participants une compréhension approfondie des concepts clés de la fiscalité et de la décentralisation, en expliquant leur interrelation et leur impact sur le développement local.
- **Promouvoir l'équité fiscale** : Sensibiliser les participants à l'importance de l'équité fiscale pour réduire les inégalités, et les habiliter à promouvoir des politiques fiscales équitables au sein de leurs communautés.
- **Développer des compétences de mobilisation citoyenne** : Former les participants aux techniques de mobilisation citoyenne, en utilisant les médias sociaux, les événements de sensibilisation et d'autres moyens pour impliquer activement les citoyens dans les débats sur la fiscalité et les flux financiers illicites.
- **Analyser les flux financiers illicites** : Équiper les participants avec des compétences pour analyser les flux financiers illicites, détecter les signaux d'alerte et comprendre les mécanismes de blanchiment d'argent, afin de mieux lutter contre ce phénomène.

- **Renforcer les compétences en plaidoyer :** Développer les compétences de plaidoyer des participants en les formant à l'élaboration de propositions politiques fondées sur des données probantes et en les préparant à dialoguer efficacement avec les décideurs.
- **Établir des partenariats stratégiques :** Faciliter la création de partenariats entre les organisations de la société civile, les experts en fiscalité, les universités et d'autres acteurs pertinents pour renforcer la portée et l'impact des efforts de plaidoyer.
- **Mettre en place un suivi et une évaluation :** Apprendre aux participants à suivre et à évaluer les initiatives de sensibilisation et de plaidoyer, en collectant des données pour mesurer l'efficacité de leurs actions.
- **Utiliser une plateforme en ligne pour le partage des informations et expériences :** Familiariser les participants à une plateforme en ligne où ils peuvent échanger des idées, partager des ressources et collaborer sur des projets liés à la fiscalité et aux flux financiers illicites.

En atteignant ces objectifs, la formation visait à renforcer la capacité des participants à jouer un rôle actif dans la promotion de l'efficacité fiscale, de l'équité et de la transparence économique dans le cadre de la décentralisation, contribuant ainsi au développement local durable et à la lutte contre les flux financiers illicites.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

L'atelier de formation était constitué de 3 principales articulations ci-après :

- La session introductive ;
- La phase technique de la formation ;
- La cérémonie de clôture.

C. LA SESSION INTRODUCTIVE

La session introductive a été ponctuée par quatre articulations notamment :

- La présentation du contexte et justification de l'atelier de formation;
- La présentation des objectifs de l'atelier;
- La présentation des participants;
La présentation des attentes et craintes

1. LES ATTENTES DES PARTICIPANTS

Comprendre les notions suivantes:

- Impôt et Taxe;
- L'équité fiscale,
- La fiscalité ;
- La décentralisation;
- FFI;
- Le rôle des OSC et fiscalité.

- Comprendre les changements dans la gestion des ressources locales liés à la décentralisation.

- Identifier l'origine des ressources locales en contexte de décentralisation.
- Comprendre le lien entre fiscalité et mobilisation des ressources pour le développement local.

- Acquérir des connaissances sur le système fiscal pour renforcer les capacités des Communes.

- Discuter de l'efficacité parlementaire en matière de justice fiscale.
- Explorer les stratégies de création d'impôts au niveau régional.

- Acquérir compétences techniques pour la mobilisation des fonds au niveau régional et communal.

- Explorer les moyens de se conformer aux obligations fiscales.
- Renforcer les capacités en matière de justice fiscale et FFI.

- Créer une synergie d'actions pour la mise en œuvre d'actions conjointes.

- Identifier des méthodes pour éviter les arnaques des fonctionnaires d'impôts.

2. LES CRAINTES DES PARTICIPANTS

- Absence de mesures d'accompagnement après la formation.
- Manque de suivi des recommandations post formation.

- Atelier plus théorique que pratique.
- Absence de mise en œuvre du plan d'action .

- Insuffisances des informations nécessaires sur le thème de l'atelier.

- Faible compréhension des concepts fiscaux et de décentralisation.
- Non atteinte des objectifs de la formation.

D. LA PHASE TECHNIQUE DE LA FORMATION

La formation proprement dite s'est déroulée en sessions-panels, plénière d'échanges et discussions.

Séquence 1: Concepts clés en fiscalité



Par M. NJIKAM ADAMOU Lavoisier, Inspecteur principal des impôts sous la modération de Jean MBALLA MBALLA Directeur Exécutif du CRADEC.

L'orateur a souligné l'importance de la fiscalité dans le financement du développement, que ce soit pour l'État ou les collectivités territoriales décentralisées (CTD). Il a distingué le pouvoir fiscal originel du parlement et le pouvoir fiscal dérivé des Conseils Municipaux. La fiscalité locale permet de financer les services publics locaux et s'inscrit dans la décentralisation fiscale.

L'administration de l'impôt local implique des prélèvements opérés par les services fiscaux de l'État ou des CTD au profit des collectivités locales. Les impôts locaux sont destinés au financement des budgets communaux.

La détermination de l'impôt local repose sur un pouvoir fiscal dérivé des CTD, qui peuvent fixer les taux ou les montants d'imposition, tandis que seul le parlement peut créer, modifier ou supprimer un impôt.

L'exposé a présenté la diversité des impôts locaux, pouvant être classés selon trois critères économique, technique ou administratif. Ces impôts locaux jouent un rôle crucial dans le développement local en fournissant des recettes pour les services publics.

Enfin, l'importance de la fiscalité locale dans la régulation économique et sociale a été mise en avant, avec des exemples concrets d'interventions de l'État et des Conseils Municipaux, tout en insistant sur la nécessité de s'adapter à la digitalisation pour une gestion fiscale efficace.

NB : ci-dessous deux tableaux des :

- **IMPOTS LOCAUX ADMINISTRES PAR LES SERVICES FISCAUX DE L'ETAT IMPOTS COMMUNAUX A REVERSEMENT DIRECT ;**
- **LES TAXES LOCALES ADMINISTREES PAR LES CTD.**

1- LES IMPOTS LOCAUX ADMINISTRES PAR LES SERVICES FISCAUX DE L'ETAT

IMPOTS COMMUNAUX A REVERSEMENT DIRECT

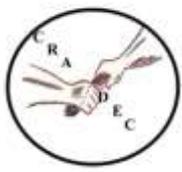
N°	Impôts communaux	Assiette	Contrôle	Recouvrement	Contentieux	Echéances	Bénéficiaires	Fondements juridiques	Observations
1	Patente	CDI CIME DGI	CDI CIME DGI	CDI CIME DGI	CDI CIME DGI	28 février	CTD	Article C8 à C32 CGI	
2	Licence	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	28 février	CTD	Article C33 à C32 CGI	
3	Impôt Libérateur	CDI	CDI	RM	CDI CTD	15 avril 15 juillet 15 octobre 15 janvier	CTD	Article C44 à CGI	
4	Taxe sur la Propriété Foncière	CDI	CDI	CDI	CDI	15 mars	CTD	Article C48, 577 à 585 CGI	
5	Droit de mutation de jouissance	DGE CIME CDI	DGE CIME CDI	DGE CIME CDI	DGE CIME CDI	3 mois après la signature du contrat	CTD	Article C49	
6	Droit de mutation de propriété	CIME CSPLI	CIME CSPLI	CIME CSPLI	CIME CSPLI	1 mois après la signature de l'acte de vente	CTD	Article C49	
7	Taxe sur les jeux de hasard	CDI	CDI	CDI	CDI	31 mars	CTD	Article C50	
8	Redevance forestière	CIME DGE	CIME DGE	CIME DGE	CIME DGE	15 mars 15 juin 15 septembre	CTD	Article C52 243 CGI	

9	Droits de timbre sur la publicité	DGE CIME CDI	DGE CIME CDI	DGE CIME CDI	DGE CIME CDI		CTD	589 à 593 CGI	
10	CAC	CDI CIME CDI	CDI CIME CDI	CDI CIME CDI	CDI CIME CDI	Variable	CTD	C53 à C56 bis	
11	Droit de timbres automobiles	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	Variable	CTD	594 à 603	
12	TDL	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	CDI CIME DGE	Variable	CTD	C57 à C60 CGI	

2- LES TAXES LOCALES ADMINISTREES PAR LES CTD

N°	Taxe communales indirectes	ADMINISTRATION						Fondements juridiques	Observations
		Assiette	Contrôle	Recouvrement	Contentieux	Echéances	bénéficiaire		
1	Taxe d'abattage du bétail	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	Art C60-c65 du CGI	
2	Taxe sur le bétail	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C66 - 672	
3	Taxe sur les armes à feu	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C73 – C76	
4	Taxe d'hygiène et salubrité	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C77	
5	Droits de fourrière	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C78 – C79	
6	Droits de place sur le marché	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C87 – C90	
7	Droit sur les permis de bâtir ou de s'implanter	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C87 – C90	
8	Droit d'occupation temporaire de la voie publique	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C91 – C93	

9	Droits fixes boutiques et stands construits dans les marchés	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C81 – C83	
10	Taxe de stationnement	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C94 – C96	
11	Droits journaliers (droits de place)	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C84– C86	
12	Droit d’occupation des parks de stationnements	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C97– C98	
13	Tickets de quai	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C99	
14	Taxe sur les spectacles	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C100 – C101	
15	Droits de stade	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C102	
16	Droit de timbre communal	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C104	
17	Redevance pour la dégradation de la chaussée	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C105 – C106	
18	Taxe de transit ou transhumance	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C107	
19	Taxe sur le transport des produits de carrière	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C108– C110	
20	Droit de parking	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C111 – C112	
21	Taxe sur les produits de récupération	CTD	CTD	CTD	CTD	Variable	CTD	C113	



Projet de Renforcement de La Justice Fiscale au Cameroun (*Phase III*)



La session 1 a suscité les interrogations suivantes :

- Qu'est-ce qui est fait au niveau du CDI en matière d'éducation fiscale de la population ?
- À quoi sert-il d'exonérer les frais exigibles de TVA alors que les frais d'APEE ne cessent d'augmenter dans les lycées ?
- Où va l'argent des impôts ?
- Pourquoi existe-t-il plusieurs instances de recouvrement d'impôts?

Des échanges, on note que:

- L'administration fiscale met en place des initiatives pour éduquer la population en matière fiscale. Cela se fait par des réunions d'information, des campagnes d'affichage, des médias tels que la radio, et des véhicules sonorisés. Ces efforts visent à expliquer, clarifier et enseigner les évolutions fiscales, les obligations fiscales et les échéances de déclaration. L'éducation fiscale est essentielle pour que les contribuables comprennent leur responsabilité fiscale et puissent s'y conformer.
- L'État intervient pour réguler les problèmes financiers liés à l'éducation, mais les frais d'APEE sont principalement déterminés elles-mêmes. L'exonération de la TVA sur les frais exigibles est une mesure pour atténuer le fardeau financier des familles.

SESSION 2 : IMPACTS DE LA DECENTRALISATION SUR LA GESTION FISCALE



Présentation de la session 2 par M. Blaise NZUPIAP NWAFO de Zenü Network

Après avoir procédé à la définition de quelques concepts clés (Décentraliser, Conseil municipal, Région, BIP, transfert de compétences et ressources, participation citoyenne) et parcouru quelques repères historiques de la décentralisation, Blaise NZUPIAP NWAFO a donné les

avantages et les défis de la décentralisation fiscale. On a dénombré entre autre comme avantage : Autonomie fiscale des entités décentralisées, responsabilité fiscale locale et redistribution fiscale.

Quant aux défis on a noté : la concurrence fiscale, le pouvoir de lever les impôts fiscaux, la redevance, les transferts fiscaux inter gouvernementaux, le pouvoir de fixer les taux d'imposition locaux, la capacité de contracter les emprunts, la gestion des ressources propres et la participation citoyenne.

Par la suite, un brainstorming a été fait pour relever quelques actions des OSC dans la mise en œuvre de la Décentralisation ou la fiscalité locale. Il est ressorti :

- Mobilisation citoyenne;
- Accompagnement à la structuration du secteur des transporteurs par moto;
- Suivi du BIP;
- Recensement des déplacés et dialogue inter communautés;
- Participation à l'élaboration d'un guide de développement inclusif;
- Cartographie participative dans les zones d'élevage et d'agriculture;
- Préservation des réserves forestières;
- Sensibilisation sur la non-violence et la culture de la paix.

Une étude comparative des systèmes de gestion fiscale a permis de comprendre ce qui se fait aux Etats Unies, en Allemagne, au Brésil et au Cameroun. Ainsi,

- Aux USA, les Etats peuvent lever les impôts pour le financement des services publics;
- En Allemagne, les Etats fixent eux-mêmes leurs impôts pour le financement des services publics;
- Au Brésil, les Etats peuvent lever les impôts mais dépendent également des transferts de l'Etat central.

Au Cameroun, les besoins des populations sont exprimés à la base par les populations et traduits dans les PCD ; ces besoins sont pris en compte par les CTD à travers le BIP et ces CTD reçoivent les financements de l'Etat central.

Un brainstorming a permis aux participants de donner leur avis sur les changements observés dans la mise en œuvre des projets d'investissement public avec l'avènement de la décentralisation :

- Disparition des projets fictifs et des microprojets parlementaires;
- Plus d'appropriation par les élites des projets réalisés grâce aux financements étatique;
- Rapprochement de l'administration des administrés;
- Meilleure mise en valeur des PCD.

Les interrogations suivantes ont été soulevées à la fin de la présentation de la session 2:

- Comment identifier le rôle que joue le Conseil Régional? Qui sont ses membres? Quels sont ses rapports avec la Commune?
- Quel est le nombre de compétences prévu par le pouvoir central et combien ont été transférées à date?

- Que signifie compétence? Est-ce que les Communes reçoivent les compétences? Quels sont les niveaux de partage de compétence entre autorité centrale et communale?
- Qu'est ce qui est prévu pour que les CTD s'arriment au processus de digitalisation?

Des éléments de réponse, on a pu retenir :

- Au niveau du Conseil Régional comme membres, on a les Délégués départementaux et les Autorités Traditionnelles;
- Le nombre de Conseillers Municipaux est fixé sur la base du nombre des habitants de la Commune ;
- En matière d'éducation (base et secondaire), les compétences ont certes été transférées mais la définition de la politique reste l'apanage de l'Etat central.

VULGARISATION DU BUDGET CITOYEN 2023



Centre Régional Africain pour le
Développement Endogène et Communautaire



VULGARISATION DU BUDGET CITOYEN 2023



5 Septembre 2023

Talotel Hôtel , Bafoussam

Après avoir distribué le budget citoyen 2023 aux participants, **M.MBALLA MBALLA Jean** a procédé à sa présentation avec exhortation aux OSC et CTD de s'en approprier du contenu et le vulgariser.



SESSION 3 : L'EXIGENCE ET L'URGENCE D'UNE FISCALITE EQUITABLE



Présentation de la session 3 sur l'exigence et l'urgence d'une fiscalité équitable par NJIKAM ADAMOU Lavoisier

Cette session avait pour objectifs de clarifier le principe d'équité fiscale, de distinguer l'équité de l'égalité, d'identifier les dangers d'une politique fiscale non équitable, et de mettre en évidence la typologie de l'équité fiscale et ses avantages.

L'exposé a mis en avant l'importance d'une fiscalité équitable, caractérisée par la transparence, l'attractivité, et le respect des principes d'égalité et de capacité contributive. Le principe d'égalité suppose que les contribuables de même niveau de revenus payent le même montant d'impôt, tandis que le principe d'équité considère la capacité contributive et la cohérence entre les revenus et l'impôt payé.

L'exposé a ensuite distingué l'équité horizontale, qui traite de manière égale les personnes dans la même situation, de l'équité verticale, qui impose différemment en fonction de la capacité contributive. Il a souligné l'importance des acteurs endogènes (le personnel de l'administration fiscale qui doit être courtois, bien formé et performant) et exogènes (les contribuables, les intermédiaires fiscaux) dans la promotion de la justice fiscale.

L'exposé a en outre souligné que l'équité fiscale est essentielle pour rendre le système fiscal attractif, encourager les investissements, et créer la confiance. Il a rappelé que l'équité fiscale est une vertu, en opposition à la sur-taxation et à la sous taxation, et qu'elle favorise le développement en assurant l'adhésion de tous à l'impôt.

En conclusion, l'exposé a mis en avant l'importance cruciale de l'équité fiscale pour un système fiscal efficace, équitable, et favorable au développement économique et social.

Dans la deuxième partie de son exposé, **M. NJIKAM ADAMOU Lavoisier** a revisité « *Le panorama des écarts entre les pays riches et les pays pauvres* » qui ont permis de mettre en évidence plusieurs points clés :

Inégalités économiques : Plus de trois milliards de personnes vivent avec moins de 2,5 dollars par jour, tandis que les personnes riches peuvent dépenser des millions de dollars quotidiennement. Les inégalités de revenus se sont accrues au cours des dernières décennies dans de nombreux pays de l'OCDE, en raison de l'évolution de l'emploi, du contexte technologique et de la diminution de la redistribution des richesses.

Binarité entre pays pauvres et riches : Les dix pays les plus pauvres sont africains, avec des PIB par habitant très bas. Le Cameroun, bien qu'ayant une croissance économique, souffre de fortes inégalités géographiques et sociales, avec un taux de pauvreté élevé. En revanche, les pays riches africains, tels que le Nigeria et l'Égypte, ont des PIB plus élevés.

Inégalités au sein de l'OCDE : Les pays non africains les plus inégalitaires au sein de l'OCDE sont le Mexique, le Chili, la Turquie et les États-Unis.

Les pays les plus égalitaires sont le Danemark, la Norvège, la Slovaquie, la République Slovaque, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Origines des inégalités : Les principales origines des inégalités incluent l'évolution des emplois précaires, l'avancée des technologies de l'information favorisant les travailleurs qualifiés, et l'affaiblissement de la redistribution depuis les années 90.

Actions de lutte contre les inégalités : L'accent doit être mis sur la création d'emplois de qualité pour réduire les inégalités économiques.

La réforme des systèmes fiscaux et des prestations sociales est nécessaire pour accroître l'efficacité de la redistribution.

L'accès à une éducation de qualité pour tous est essentiel pour combattre les inégalités.

La promotion de l'accès des femmes au marché du travail contribue également à réduire les inégalités à long terme.

En somme, les écarts entre les pays riches et les pays pauvres sont marqués par des inégalités économiques, sociales et technologiques. Pour lutter contre ces inégalités, des mesures telles que la création d'emplois de qualité, la réforme fiscale, l'accès à l'éducation et l'émancipation des femmes sont essentielles.

Les interrogations/Echanges

- L'impact de l'évasion fiscale sur la fiscalité locale ;
- La prise en compte des doléances des contribuables par l'administration fiscale ;
- Qu'est-ce que la taxe sur les ménages? Est-elle toujours d'actualité?
- Les OSC sont-elles assujetties à la taxe sur la publicité?
- L'impôt indirect (TVA) n'est-il pas injuste?
- Pourquoi demander l'origine des fonds dans les transactions bancaires?

- Différence entre évvasion fiscale et fraude fiscale ;
- Civisme fiscal dans la MIFI.

Des échanges, on note:

- La dissuasion de la pratique de l'évasion fiscale est motivée par le manque à gagner énorme généré par le phénomène dans le financement du développement dans le pays.
- Les OSC sont assujetties à la taxe publicitaire.
- La TVA ne frappe pas la personne mais est prélevée après chaque opération (pour respecter le principe de la neutralité).
- L'origine des fonds est requise dans les transactions bancaires pour réduire les risques de blanchiment.
- L'évasion fiscale est l'utilisation des failles de la législation pour bénéficier des avantages fiscaux alors que la fraude fiscale est une violation intentionnelle de la loi.
- Bafoussam n'a pas de problème avec le taux de déclaration qui avoisine 97% mais avec le contenu déclaratif.

ÉTUDE DE CAS : ANALYSER LA REDUCTION DES INEGALITES DANS UN PAYS SUITE A UNE REFORME FISCALE EQUITABLE.



Présentation de l'Étude de cas : Analyser la réduction des inégalités dans un pays suite à une réforme fiscale équitable par M. MBALLA MBALLA Jean.

Étude de cas : Analyser la réduction des inégalités dans un pays suite à une réforme fiscale équitable.

L'étude de cas de « TIMBERLAND » a illustré comment une réforme fiscale équitable peut réduire les inégalités économiques.

Avant la réforme, le pays souffrait de graves inégalités, avec une majorité vivant dans la pauvreté et une élite privilégiée.

La réforme a introduit une structure fiscale progressive, augmentant les taux d'imposition pour les hauts revenus et offrant des réductions fiscales ciblées aux ménages à faible revenu.

Les résultats incluent la réduction des inégalités, des investissements dans les services publics essentiels et une croissance économique plus inclusive. Cette approche démontre l'efficacité d'une réforme fiscale équitable pour améliorer la qualité de vie des populations vulnérables.

A la suite de la présentation de l'étude de cas, l'on constate qu'une justice fiscale équitable a 4 piliers (4 R) que sont:

- Recette,
- Représentation,
- Redistribution,
- Ré-tarifification ou régulation.

SESSION 4: STRATEGIES POUR PLAIDER EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ FISCALE

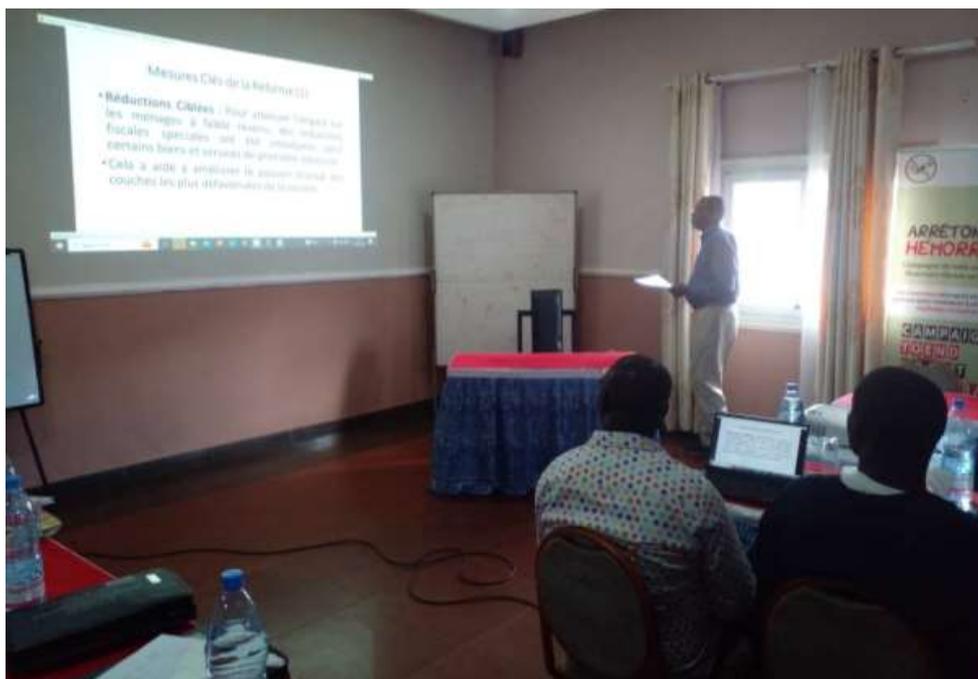


Des campagnes réussies qui ont contribué à promouvoir l'équité fiscale dans différents pays ont été présentées dans l'optique de mettre en exergues quelques stratégies pouvant être déployées dans le cadre d'un plaidoyer. Voici un résumé de ces campagnes :

- **Campagne "Taxe sur les Transactions Financières" (TTF) en Europe** : Cette campagne a plaidé en faveur de l'introduction d'une taxe minimale sur les transactions financières, communément appelée "taxe Robin des Bois". Bien que sa mise en œuvre complète n'ait pas encore eu lieu, elle a stimulé le débat sur l'équité fiscale à l'échelle mondiale.
- **Campagne "Panama Papers" à l'échelle mondiale** : La fuite de documents connue sous le nom de "Panama Papers" a révélé l'ampleur de l'évasion fiscale mondiale.
- **La campagne "Millionaire's Tax" aux États-Unis** illustre l'efficacité de la mobilisation citoyenne en faveur de l'équité fiscale. Ainsi, plusieurs États ont réussi à introduire des taux d'imposition plus élevés pour les contribuables les plus riches, ce qui a permis de générer des revenus supplémentaires pour des programmes sociaux.
- **La "Tobin Tax" en Belgique** illustre l'efficacité de la mobilisation citoyenne en faveur de l'équité fiscale. La "Tobin Tax" sur les transactions financières spéculatives a été adoptée, et les fonds ainsi collectés soutiennent des projets sociaux et environnementaux, grâce à l'appui de groupes de la société civile et de mouvements environnementaux.

L'échange a permis de ressortir le lien entre exonération et exemption. Ainsi, l'exonération fiscale est une dispense momentanée des charges fiscales alors que l'exemption est une dispense totale.

ÉTUDE DE CAS : CAMPAGNE MEDIATIQUE QUI A INFLUENCÉ L'ADOPTION D'UNE LOI FISCALE ÉQUITABLE.



Présentation de l'Étude de cas : Campagne médiatique qui a influencé l'adoption d'une loi fiscale équitable par MBALLA MBALLA Jean.

Cette étude de cas a permis d'illustrer comment une campagne médiatique bien organisée peut jouer un rôle crucial dans la sensibilisation du public, la mobilisation citoyenne et l'influence sur l'adoption de politiques fiscales équitables.

La campagne "Impôts équitables pour tous" a utilisé les stratégies clés : communication claire et convaincante, arguments clairs, témoignages et histoires personnelles, mobilisation des experts pour l'analyse et collecte des données factuelles et engagement médiatique.

La campagne "impôts équitables pour tous" a eu un impact significatif à savoir: sensibilisation du public et la pression sur les décideurs politiques.

Enfin, comme résultat, on note l'Adoption d'une nouvelle Loi fiscale progressive.

SESSION 5: TECHNIQUES DE COMMUNICATION POUR LA MOBILISATION CITOYENNE



Présentation de la Session 5: Techniques de Communication pour la Mobilisation Citoyenne par M. Augustin NTCHAMANDE

La mobilisation sociale repose sur l'engagement et la motivation d'acteurs locaux et nationaux pour sensibiliser et défendre des objectifs spécifiques via le dialogue. Une communication efficace est donc essentielle pour son succès.

L'exposé a examiné la communication pour la mobilisation citoyenne, en mettant l'accent sur des exemples concrets.

Avant d'aborder les techniques de communication, il est crucial de comprendre la différence entre la communication et l'information. Alors que la communication implique un échange interactif d'idées, de perspectives et d'émotions, l'information quant à elle est un processus unilatéral de transmission de données.

Pourquoi parle-t-on de communication sociale? La communication sociale vise à influencer les normes, attitudes et comportements pour un changement positif. Elle va au-delà de la simple diffusion d'informations pour susciter l'adhésion volontaire et active.

Étude de cas:

- Le Syndicat National Autonome de l'Enseignement Secondaire (SNAES) a réussi à mobiliser les enseignants pour l'amélioration de leurs conditions de travail ce qui a abouti à la signature du Statut particulier des fonctionnaires de l'Éducation nationale et l'octroi des primes.
- ACDIC : mobilisation citoyenne pour la suppression de l'importation du poulet congelé
- LDL: renforcement de la citoyenneté et de la gouvernance communale à travers la communication sur le budget qui a permis d'obtenir comme résultats l'augmentation des recettes communales.

A la question de savoir quelles techniques et stratégies de communication les responsables du SNAES, de l'ACDIC et de la LDL ont utilisé pour mobiliser les cibles et convaincre les détenteurs d'enjeux et les décideurs, les éléments de réponse suivants ont été donnés: plaidoyer, mobilisation (grèves, dénonciation, témoignage), sensibilisation, diagnostic (étude, analyse) communication (journal, plaquettes, affiches, tracts, focus group, réunions).

La session s'est achevée par l'analyse de deux cas de mobilisation citoyenne via les réseaux sociaux (mode avion et OTS)

Il a été unanimement reconnu que ces deux campagnes ont certes eu des effets grâce à la démultiplication rapide mais ceux-ci se sont estompés rapidement du fait de l'absence de leader identifiable.

SEQUENCE 6: PLANIFICATION ET ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION

Sous la modération de M. Blaise NZUPIAP, M. Augustin NTCHAMANDE, facilitateur de cette session a mis en exergue les fondamentaux du plaidoyer. Ainsi, un bon plaidoyer doit agir sur les cibles. Pour une bonne planification et organisation d'événements de sensibilisation, il faut :

- Comprendre le problème.
- Définir des objectifs SMART.
- Acquérir l'expertise.
- Utiliser des concepts simples et mobilisateurs.
- Établir des partenariats.

- Avoir un message de sensibilisation percutant.
- Diversifier les outils de communication.

Questions à se poser pour une bonne campagne de sensibilisation

- Qui impliquer ?
- Quelles sources d'aide solliciter ?
- Comment communiquer le message ?
- Comment encourager la participation ?
- Comment suivre les progrès ?

En somme, la planification d'événements de sensibilisation implique de choisir un angle, des messages clés, une date appropriée, des activités variées, une équipe compétente, un lieu adapté, des partenariats et une stratégie de communication efficace. La sensibilisation se prépare avant, pendant et après et chacun de ces moments a des étapes précises à respecter.

Les échanges de cette séquence ont porté sur le calendrier budgétaire qui est constitué de plusieurs moments allant de la lettre circulaire au DOB en passant par la conférence budgétaire.

Recommandations :

- Il faut que les cibles et l'équipe de mobilisation restent en phase;
- Les OSC doivent avoir comme crédo la recherche du bien-être social, la cohésion et la paix.

SEQUENCE 7: COMPREHENSION DES FLUX FINANCIERS ILLICITES



Exposé par M.M MBALLA MBALLA Jean et NJIKAM ADAMOU Lavoisier. Ils ont revisité la compréhension des FFI. On constate que :

- Sur la méthodologie, l'analyse doit s'appuyer sur des indicateurs clés tels que les pertes fiscales, l'évasion fiscale et la corruption, la valorisation des échanges commerciaux, les paiements à l'international, les statistiques commerciales à partir des sites des institutions telles que la Banque Mondiale, le FMI, UNTRADECOM, etc.
- Les Flux Financiers Illicites sont des mouvements d'argent gagné, dépensé et transféré hors frontière à travers des activités ou des pratiques illégales.
- Le système camerounais déclaratif est exposé à la fausse déclaration, la fausse facturation et des fuites abusives des recettes fiscales.
- Au total à l'import et à l'export, les données miroirs ont permis de présenter les pertes subies par le Cameroun entre 2008 et 2017 équivalant à 12,5 milliards USD en devises, et une perte subséquente de ressources fiscales de l'ordre de 7 milliards USD.
- **Conséquences des FFI: Diminution des ressources publiques, accroissement des inégalités, faible développement, faible valorisation des ressources, dégradation de l'environnement.**

RECOMMANDATIONS:

- **Vote d'une loi par les Parlementaires** pénalisant de manière explicite les pratiques de fraudes, de fausses facturations qui tendent à faciliter les FFI ;

- **Inscription par le gouvernement** de la réduction des flux financiers illicites sur la liste des objectifs prioritaires de la réforme des finances publiques à travers la définition d'une stratégie nationale de lutte contre les flux financiers illicites, matérialisant ainsi l'engagement politique de la déclaration spéciale de l'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernements africains pour la lutte contre les flux financiers illicites, de janvier 2015 à Addis-Abeba ;
- **La mise en place par la société civile** d'un cadre permanent d'analyse, d'identification et de quantification des FFI. L'objectif ici étant d'avoir en permanence des éléments de plaidoyer, permettant d'engager ou maintenir le dialogue avec les autorités publiques du secteur.

Les interrogations/Echanges

- La fraude et la fausse facture sont-elles innées ou sont-elles une réponse à l'asphyxie des impôts?
- Le gouvernement peut-il lever des ressources par la taxation des activités touristiques?
- Art et culture impact sur le développement

Eclaircissements

- Le tourisme est une niche encore sous exploitée au Cameroun.
- Un cadre logique existe sur les arts.
- La fraude et la fausse facture ne sont pas innées, mais sont des faits liés à l'environnement.

SESSION 8: OUTILS D'ANALYSE POUR DETECTER LES SIGNAUX D'ALERTE

Un outil phare de suivi de la politique de lutte contre les flux financiers illicites a été sommairement présenté. Dans ses composantes, on y retrouve un cadre législatif et institutionnel des informations et données à renseigner.

SESSION 9 : EVALUATION-SUIVI-POST-FORMATION

Il s'est agi à ce niveau d'envisager l'après formation. Les groupes de travail constitués à cet effet ont permis de recueillir des actions avec des points de convergence.

- Création d'une plateforme collaborative de travail,
- Restitution de la formation aux organisations/structures,
- Elaboration d'un plan de travail en incluant le Chef du centre des impôts, responsable de la fiscalité au niveau local,
- Sensibilisation via les réseaux sociaux, les radios communautaires, etc.

Il est attendu des participants des rapports de restitution, fiches de présence, photos.



L'échange de la session a porté sur la question des ressources financières pour la mise en œuvre des activités proposées, bien que le financement soit un élément central, il a été suggéré de commencer par des actions simples et faciles n'exigeant pas nécessairement des ressources financières et utiliser les ressources disponibles pour les autres.

SUIVI EVALUATION DU 4^{EME} DIALOGUE CITOYEN

Tenu en décembre 2022 à Bafoussam, le suivi du 4^{ème} dialogue citoyen a permis de relever les effets suivants:

- Les services des impôts font de plus en plus le marketing fiscal pour faire comprendre la nécessité de payer aux contribuables.
- Une plateforme de collaboration existe à Bafoussam 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.
- Le MINDDEVEL a signé un décret portant organisant des comités de quartier.
- Quelques projets sont en cours au niveau du Conseil Régional.
- Un dialogue citoyen est prévu dans la Commune de Dschang faisant suite au 4^{ème} dialogue citoyen.

- Une quarantaine de texte d'application sont en cours de signature dont le texte d'application de la fonction locale.

E. LA CEREMONIE DE CLOTURE



La formation s'est achevée par l'évaluation de l'atelier par les participants qui ont unanimement apprécié le contenu des modules et la pertinence des exposés.

La remise des attestations de formation a définitivement clos cet atelier de renforcement des capacités sur la gestion fiscale responsable et la lutte contre les flux financiers illicites au profit des OSC.